

REGLEMENT INTERIEUR DU C.M.H.

L'adhésion au CMH implique l'ACCEPTATION et le RESPECT du présent règlement...

Les créneaux du club des Marsouins sont réservés UNIQUEMENT aux adhérents du C.M.H.

1) Respect du RI de la piscine :

- ↪ En tant qu'utilisateur de l'équipement de la Communauté d'agglomération, le Club des Marsouins et ses adhérents s'engagent à prendre connaissance et à respecter le Règlement Intérieur (RI) de la piscine ;
- ↪ Les Adultes doivent respecter l'ordre des vestiaires collectifs : N° 3 les Filles et N° 4 les Garçons ;
- ↪ TOUT manquement volontaire au RI de la piscine peut entraîner une exclusion du Club après décision du bureau du CMH (*Sans aucun remboursement de la cotisation*) ;

2) Responsabilité :

- ↪ Le CMH est le garant de la sécurité. Dans ce cadre, il a la responsabilité de tous les adhérents durant les créneaux horaires auxquels ils se sont inscrits (vestiaire, plage, bassin etc.). Cette responsabilité entraîne de la part des adhérents des obligations :
 - ↪ Aucun adhérent ne doit être dans l'eau avant l'heure exacte du début du cours ni de rester dans l'eau à la fin de la séance ;
 - ↪ Aucun adhérent ne peut être dans l'eau sans la présence du moniteur du groupe ;
 - ↪ Si un mineur doit partir en cours de séance, les parents doivent prévenir le moniteur avant la séance et venir chercher leur enfant dans la piscine, après accord de son moniteur ;
 - ↪ **La PATAUGEOIRE est INTERDITE** à tout enfant pendant les créneaux du club ;

3) Hygiène :

- ↪ **Les CHAUSSURES sont INTERDITES dès les VESTIAIRES** (*Obligation de se déchausser AVANT de pénétrer dans les vestiaires*) ;
- ↪ TOUS les adhérents se déshabillent obligatoirement dans les vestiaires collectifs :
 - ↪ N° 3 pour les Filles et N° 4 pour les Garçons ;
- ↪ **Le BONNET de bain est OBLIGATOIRE ;**
- ↪ Il est INTERDIT de MANGER sur les bassins ;
- ↪ **AVANT d'ALLER dans l'EAU une DOUCHE SAVONNEE et SHAMPOUINEE est OBLIGATOIRE ;**
- ↪ Aucun « matériel » de baignade ou jeux personnel n'est autorisé dans l'eau (ballon, bouée etc.) ;
- ↪ **Les parents « HABILLES » NE SONT PAS AUTORISES SUR LES BASSINS ;**
- ↪ Seuls les SLIPS de bain sont autorisés dans le bassin ;

J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur, de la Piscine ainsi que celui du C.M.H, je les accepte et je m'engage à les respecter et à les faire respecter.

Nom et Signature de l'adhérent ou de son représentant pour les mineurs

Madame Monsieur

Signature

REGLES D'ADHESION et de FONCTIONNEMENT

SANS DOSSIER COMPLET (certificat médical, photo, enveloppe et cotisation) **PAS D'ACCES AUX BASSINS !**

Les créneaux du club des Marsouins sont réservés **UNIQUEMENT** aux adhérents du C.M.H.

1) Inscriptions (Documents indispensables pour l'inscription) :

- ↪ **La Fiche d'Inscription** (FI) dûment complétée et signée par l'adhérent ou son représentant légal (pour les mineurs) ;
- ↪ **Un certificat médical** (CM) de NON contre-indication à la pratique de la natation (ou du Water-polo), de moins de 3 mois (avec mention « surclassement » ou « double surclassement » pour les poloïstes) ;
- ↪ **Le règlement de la cotisation** pour la saison à venir ; [Aucun remboursement n'est effectué en cours d'année sauf : En cas de contre indication médicale dûment justifiée (certificat médical exigé) ou, encore, un départ du périmètre d'accessibilité (50 km). Le remboursement sera proportionnel au temps de présence déduit des frais de dossier (35€) ainsi que du coût de la licence en ce qui concerne les compétiteurs.]
- ↪ **Une photo d'identité** ;
- ↪ **Une enveloppe timbrée** vierge ;

2) Règles pour les entrainements :

- ↪ Chaque adhérent doit être muni de sa carte magnétique obligatoire pour franchir le tourniquet d'accès à la piscine ;
- ↪ Cette carte magnétique est programmée pour entrer aux horaires des entrainements auxquels leurs inscriptions donnent droit. Aucun adhérent ne doit être dans l'eau avant l'heure du début du cours ni rester dans l'eau à la fin de la séance.
- ↪ Chacun doit respecter les règles de politesse élémentaire (« Bonjour ! » etc.) notamment envers le personnel de la piscine, les entraîneurs et moniteurs, les autres adhérents ainsi que les officiels ;
- ↪ **TOUS les nageurs se déshabillent obligatoirement** dans les vestiaires collectifs :
 - ↪ **N° 3 pour les Filles et N° 4 pour les Garçons** ;
- ↪ **AVANT de PENETRER** dans les vestiaires **OBLIGATION** de se déchausser ;
- ↪ *Il est matériellement impossible, dans certain cas, aux entraîneurs ou dirigeants d'alerter les parents en cas d'indisponibilité de la piscine, de l'entraîneur ou encore pour toute autre raison (par ex : intempéries). Les parents ou responsables sont tenus de s'assurer que la séance aura bien lieu ..*

3) Hygiène :

- ↪ **Les CHAUSSURES sont INTERDITES dans les VESTIAIRES et sur les bassins ;**
- ↪ **AVANT d'ALLER dans l'EAU une DOUCHE SAVONNEE et SHAMPOUINEE est OBLIGATOIRE ;**
- ↪ **Le BONNET de bain est OBLIGATOIRE ;**
- ↪ **Les parents « HABILLES » NE SONT PAS AUTORISES SUR LES BASSINS ;**

Droit à l'image : Je soussigné(e) Madame Monsieur :

Adhérent au Club des Marsouins, autorise l'association à utiliser les images de chaque membre, fixes ou audiovisuelles, prises en toute occasion, sur lesquelles il pourrait apparaître, dans tous ses moyens de communication (journaux, internet, affiches etc.).

Signature